

Pourquoi un temps de préparation ?

Nous nous réjouissons de votre demande à notre communauté paroissiale d'être témoin d'une alliance dans laquelle chacun de vous engage toute sa vie. Elle désire vous accompagner pour célébrer "le plus beau jour de votre vie", en affirmant que votre amour a une source unique : l'amour de Dieu pour chacun de ses enfants. Le mariage est un sacrement c'est-à-dire un signe privilégié de l'amour de Dieu et un nouveau lien tissé avec la communauté : c'est dans ce cadre que nous souhaitons approfondir avec vous le sens de votre démarche.

Comment se passe la préparation ?

Un prêtre de la paroisse et un couple vous accompagneront dans la préparation de votre mariage. Cette préparation s'échelonne sur quelques rencontres d'environ deux heures. Au cours de la dernière rencontre, la préparation de la célébration sera finalisée. Nous estimons en outre que la participation à un **week-end pour fiancés** fait partie intégrante de ce cheminement. Nous vous présenterons les diverses formules possibles (également disponibles sur www.paroisses.be).

Si vous souhaitez célébrer votre mariage, accompagnés d'un prêtre extérieur à la paroisse, dans l'une de nos églises, nous vous invitons à nous contacter. Nous vous dirons s'il est possible de vous accueillir. Dans ce cas, c'est votre prêtre qui sera responsable de la préparation de votre engagement (nom, adresse, n° de registre national, téléphone et compte bancaire à renseigner sur le formulaire d'inscription).

Quelle que soit votre option, les trois étapes décrites ci-dessous s'appliquent à votre mariage.

Pratiquement

1. Remplissez le formulaire d'inscription que Claudine et Alain Vanlede peuvent vous procurer et envoyez le à l'adresse suivante :

claudinevanlede@hotmail.com

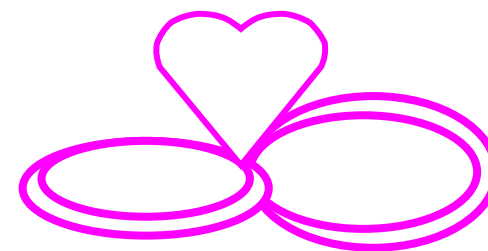
**Cl. & A. Van Lede 7, Avenue des Châtaigniers
1342 Limelette Tel : 010/ 41.71.90**

A la réception de ce document, ils vous contacteront et vous feront savoir si votre demande est acceptée et vous introduiront alors dans un cheminement de préparation

2. Le couple qui se marie participe financièrement à la vie de l'Église. Dans notre diocèse, cette participation est de 275€. Une demande de paiement vous sera envoyée. Elle ne peut être un empêchement ; en cas de nécessité, la caisse de solidarité interviendra en toute discrétion.
3. Une collecte est faite au cours de la célébration du mariage. Le produit de cette collecte est attribué aux diverses missions que remplit la communauté chrétienne de nos paroisses à Rixensart.

POUR CELEBRER

VOTRE MARIAGE



à l'église Saint-Etienne
- Ferme de Froidmont -

ou

à l'église Sainte-Croix
- à côté du Château -

à Rixensart

L'un de vous habite ou est originaire de Rixensart, ou fréquente ou a fréquenté la paroisse de Saint-Etienne ou de Sainte-Croix.

Les informations précises et complètes requises sur le formulaire d'inscription à nous renvoyer sont indispensables pour l'ouverture du dossier de votre mariage.

N'oubliez pas que la réservation de l'église ne deviendra effective qu'au moment où toute l'information pour l'ouverture du dossier sera acquise.